



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

N° Spécial

24 Mai 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 24 Mai 2019

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE N° 2019-107	21.05.2019	Arrêté instituant une commission de recensement des votes dans le département des Hauts-de-Seine pour l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019.	3

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Arrêté DCL/BRGE n° 2019-107 du 21 mai 2019 instituant une commission de recensement des votes dans le département des Hauts-de-Seine pour l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code électoral et notamment les articles L.175 et R.106 à 109 ;

Vu le décret n°2019-188 du 13 mars 2019 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au parlement européen ;

Vu l'arrêté DCL/BRGE n° 2019-75 du 12 avril 2019 retardant l'heure de clôture du scrutin pour l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019 dans les communes du département des Hauts-de-Seine.

Vu l'ordonnance n°130/2019 de Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles du 10 mai 2019;

Vu la désignation de Monsieur le président du conseil général des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : A l'occasion de l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019, il est institué une commission de recensement des votes pour le département des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 2 : La commission est composée ainsi qu'il suit :

Président : Madame Catherine PAUTRAT, présidente du tribunal de grande instance de Nanterre,

Membres : Madame Amandine de la HARPE, secrétaire générale du tribunal de grande instance de Nanterre,

Madame Coralie CAPILLON, juge au tribunal de grande instance de Nanterre,

Monsieur Olivier LARMURIER, conseiller départemental, adjoint au Maire de Neuilly-sur-Seine.

Monsieur Jean-Pierre de COURS, directeur de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 3 : La commission siègera à la préfecture des Hauts-de-Seine – salons d’honneur du 1^{er} étage – 167/177, avenue Joliot Curie – 92000 Nanterre – le lundi 27 mai 2019 à partir de 9h.

ARTICLE 4 : Un représentant de chaque liste peut assister aux opérations de la commission.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la préfecture, Madame la présidente de la commission de recensement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l’Etat dans le département.

Nanterre, le 21 mai 2019

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>